

Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3



Publics

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés

Pré-requis : le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de Sécurité sociale,
- être titulaire de l'unité d'enseignement "Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3"(PAE 3) à jour de formation continue.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectif

- ▶ Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- ▶ Le sauvetage secourisme du travail
- ▶ La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours
- ▶ Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST
- ▶ L'évaluation des SST
- ▶ Le document de référence et les aspects administratifs

Méthodes pédagogiques

- ▶ Exposés-débats
- ▶ Travaux en sous-groupes
- ▶ Simulation de situations pédagogiques

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de "formateur SST" par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Durée

3 jours modulables
soit 21 heures minimum.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr> > accueil > produits > formation > demultiplication.html